

21.09.2009 - Taxe carbone : mode d'emploi

A l'occasion de son déplacement à Artemare, dans l'Ain, consacré au réchauffement climatique, le Chef de l'Etat a rendu ses arbitrages sur la contribution climat-énergie. Appliquée dès 2010, elle augmentera progressivement et sera intégralement compensée par la baisse d'autres prélèvements.

Taxe carbone, à quoi ça sert ?

L'objectif de cette taxe est la réduction de nos émissions de CO2 qui est un gaz polluant, responsable de l'effet de serre et donc du réchauffement climatique. La logique est celle du pollueur-payeur qui doit inciter entreprises et ménages à adopter des pratiques de consommation et d'achat plus respectueuses de l'environnement, plus sobres en carbone et en énergie.

Sur quels produits portera cette taxe ?

La taxe carbone s'appliquera aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, GPL), car leur combustion dégage du CO2. Pour chaque énergie, elle sera calculée en fonction de leur contenu en carbone.

[Lire l'intégralité de l'article sur u-m-p.org](#)

Partagez :

-
-
-
-
-